



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 21 juin 2011

Présidence: Nicolas Walter

Ouverture: 18h30

Appel: 36 membres présents, 12 membres excusés, 2 membres non excusés

Excusés	
	Marc Boissard
	Pierre-François Charmillot
	Fabio di Sanza
	Joëlle Gentile
	Christian Hay
	Fabien Jaquet
	Julie Micello
	Vanessa Monney
	Carmelo Nicolo
	Bertrand Peter
	Alain Quiblier
	Paul Veyrassat
Non Excusés	
	Pierre Aepli
	Loïc Haldimann

Le quorum est atteint: 72%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2011.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité :
Communiqué N° 36
Bilan de législature
4. Préavis municipal N° 93 – Demandes de crédits complémentaires au budget 2010.
Rapport de la Cofin.
5. Préavis municipal N° 95 – Aménagement d'une « zone 30 » dans les secteurs Général-Guisan - Maupas - Buttes. Rapport de la CPU.
6. Préavis municipal N° 97 – Route de desserte des quartiers de l'ouest rollois – étape 2 (Rodéo 2). – Rapport de la CPU.
7. Préavis municipal N° 98 – Jetons de présence et indemnités du Conseil communal de Rolle, législature 2011-2016. – Rapport de la commission ad hoc.
8. Adoption des comptes 2010. Rapport de la Cofin.
9. Rapport de gestion 2010. Rapport de la Cogest.
10. Divers et propositions individuelles.



La séance est ouverte à 18h30 par le Président qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes et passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2011.

Le procès-verbal est complété par l'adjonction de la mention suivante dans les «divers et propositions individuelles»: Mme Beck complète son intervention en précisant que la commission souhaite suggérer la pose de toilettes provisoires.

Le procès-verbal est accepté à la majorité.

2. Communications du Président.

Le Président évoque la sortie du Conseil communal du 28 mai qui fut une sortie très sympathique, et indique que les absents ont eu tort.

Il se plaît ensuite à indiquer que la cérémonie d'assermentation du 9 juin s'est très bien déroulée.

3. Communications de la Municipalité.

M. Belotti annonce le retrait du préavis N° 98 par souci d'équité envers le préavis N° 92 «Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2011-2016»; ces préavis sont destinés à être déposés par la prochaine Municipalité.

La Municipalité a reçu un courrier très important de la part du Service des Routes concernant Rodéo II. Ce courrier a été transmis au président de la CPU qui l'a mentionné dans son rapport. Ce courrier, très attendu par la Municipalité, se termine ainsi: «au vu de ce qui précède, le Service des routes préavise favorablement le projet adapté; celui-ci ayant déjà fait l'objet d'une enquête publique, il devra être soumis à l'adoption du Conseil Communal.....». Tout est donc rentré dans l'ordre puisque les diverses procédures ont été conduites en parallèle.

Une délégation de la Municipalité va se rendre prochainement chez un notaire afin de radier le droit de superficie existant sur une parcelle communale pour la loge du château en faveur de l'AICC. La dissolution de l'AICC ayant été votée le 30 juin 2010, le bilan de liquidation sera contrôlé et visé par la préfecture de Nyon de manière à éviter tout litige. En consultant les comptes communaux, il sera aisé de voir que la Commune a épongé les dettes de l'AICC à hauteur de Fr. 480'000.-.

Un second rendez-vous chez le notaire servira à signer une vente à terme concernant la Cure protestante de Rolle. Un accord a été trouvé avec le Sipa pour acheter ce vénérable bâtiment pour un montant de Fr. 1'100'000.-. Cette vente à terme permettra au futur Conseil communal de voter l'approbation de cette acquisition, d'ici au 31 octobre prochain.

Le bilan de la législature a été envoyé aux conseillers; on y remarque le développement de la commune, ainsi que le fait qu'il y a encore passablement «de pain sur la planche» pour la prochaine Municipalité.

4. Préavis municipal N° 93 – Demandes de crédits complémentaires au budget 2010. Rapport de la Cofin.

M. Théodore, président-rapporteur lit les conclusions du préavis municipal amendé, puis la discussion est ouverte sur l'amendement.

Le Syndic accepte, au nom de la Municipalité, l'amendement du bout des lèvres. La Municipalité a engagé récemment une nouvelle responsable du Casino, Casino dont la comptabilité sera désormais différente et de tels procédés ne seront plus possibles.



Précédemment, ce compte n'avait pas présenté de déficit et il est à noter que ce mélange entre fonds publics et fonds privés n'était pas heureux; il a donc été décidé de l'abandonner.

M. Jaquet explique que différentes personnes à l'administration communale ont agi avec un manque d'acuité et de pertinence à propos de la somme de Fr. 40'000.- remise trop facilement à la personne chargée de la gestion de la saison 2010 du Casino de Rolle. Après plusieurs séances d'investigation avec les personnes concernées, il assure que ces dernières ont compris la portée du message adressé à leur intention par le contenu du rapport. Il faut également relever le comportement inacceptable de l'ex-directrice du Casino, qui en refusant toute communication directe avec le chef de service responsable des affaires culturelles, ouvrait le champ à de tels risques. En déléguant sa propre saison artistique à une autre personne, en ne tenant pas ses promesses de programmation, en surestimant le succès de la saison sur le plan des entrées aux spectacles, en poursuivant une gestion administrative calamiteuse maintes fois dénoncée et qui a conduit à son licenciement, Mme Lehman porte assurément une grande part de responsabilités dans cette affaire. Dans une telle atmosphère de relations humaines, on pouvait s'attendre à un résultat pire, mais il se trouve qu'après tous les décomptes, la perte réelle conduisant à une demande de crédit complémentaire est de Fr. 19'000.- et des poussières. Il faut tirer les enseignements de cette expérience et M. Jaquet constate que l'administration communale est loin d'avoir atteint le niveau souhaitable de gestion que l'on peut attendre d'un tel organe. Si un nombre, inconnu pour lui, de nouvelles procédures a été mis en place avec la réorganisation conduite par «feu Blanc Consultants», le chantier est encore loin d'être terminé. D'ailleurs le département des affaires culturelles n'a pas été touché à ce jour par les réformes engagées. Faut-il y voir la raison de cause à effet de l'intervention de ce soir dans ce Conseil, il s'interroge... Quant à l'outil de comptabilité, M. Jaquet demeure perplexe et rejoint la Commission des Finances sur le fait qu'il n'est pas acceptable de conduire un budget de plus de 40 millions de francs sans avoir un minimum de visibilité sur le mouvement des comptes. S'agit-il d'une lacune d'un logiciel, d'un manque de formation des utilisateurs ou d'une impossibilité due au processus, il n'en sait rien mais aimerait que cette question fût élucidée le plus rapidement possible. Gestion comptable, gestion de projets, gestion humaine, la réforme engagée doit être poursuivie et la tâche est grande encore.

S'agissant du fonctionnement de la nouvelle direction du Casino et des relations financières étroites qui lient naturellement celle-ci avec l'administration de la Commune, les mesures suivantes ont d'ores et déjà été prises:

- 1- fin du fonctionnement financier par couverture de déficit; une subvention unique est attribuée au fonctionnement du Casino.
- 2- Etablissement de règles encore plus précises concernant les relations et le suivi et de la programmation avec le chef de service des affaires culturelles.
- 3- Rédaction d'un cahier des charges revu et corrigé, tenant compte des expériences vécues.
- 4- Désengagement des responsabilités de la Commune lors de signatures avec des entités artistiques de quelque nature qu'elles soient.

Pour terminer, M. Jaquet informe que lors d'un colloque récent organisé par le Comité régional sur le fonctionnement des salles de spectacles du district de Nyon, l'Usine à gaz de Nyon et le Casino de Rolle ont été cités comme des exemples à suivre en matière de systèmes de fonctionnement. La voie engagée semble donc la bonne, reste à éviter les nids de poules.



Le rapporteur, M. Théodore, annonce que la commission aimerait donner lecture de l'introduction du rapport, ceci à des fins de visibilité dans le procès-verbal.

«La CoFin a rencontré un certain nombre de difficultés à réunir les informations lui permettant de se prononcer sur ce préavis. En effet, pas moins de quatre séances ont été nécessaires pour en faire le tour. La Commission espère que, lors de la prochaine législature, la Municipalité et la Bourse transmettront d'emblée et avec davantage de spontanéité l'ensemble des documents nécessaires à son analyse. Cette constatation négative est d'autant plus regrettable qu'il a été fait peu de cas des remarques émises dans nos précédents rapports. D'autre part, la CoFin a remarqué que certains crédits complémentaires étaient parfaitement prévisibles, voire pouvaient être constatés il y a longtemps, et que la Municipalité n'a pas entendu les souhaits maintes fois répétés de voir des dépassements prévisibles passer rapidement en crédits complémentaires.

Enfin, la Commission regrette de trouver encore une fois un dépassement supérieur à Sfr. 50'000, dépassant en cela la limite admise par le PM 01-2006. La Commission rappelle qu'il s'agit ici du seuil de dépassement au-delà duquel un préavis distinct est requis.»

Le Syndic, au nom de la Municipalité, répond à cette intervention. Le préavis 93 a été transmis en Municipalité le 21 avril 2011, sur la base des comptes 2010; la commission des finances a eu connaissance de ce préavis le mardi 26 avril 2011, soit quelques jours après son adoption en Municipalité. Jeudi 28 avril, la commission a remis ses premières questions qui ont été traitées par le boursier avec le syndic le même jour, et remises à la Cofin le 29 avril 2011. D'une manière générale, toutes les questions de la Cofin sont traitées immédiatement par la Bourse, et les pièces comptables sont scannées et envoyées par mail aux membres de la Cofin pour leur en faciliter l'accès, en lieu et place d'une consultation directe dans les locaux de la Commune où les pièces sont accessibles en tout temps. Il comprend ce que veut dire la Cofin quand elle a eu des problèmes avec la spontanéité sur l'ensemble des documents nécessaires, il s'agit probablement de ces Fr. 40'000.- pour lesquels même la Commune n'avait pas tous les documents. La Commune entreprend des recherches, qui n'ont pas encore abouti, car elle veut en savoir le plus possible et espère pouvoir récupérer de l'argent dans le cadre de cette affaire du Casino qui était un peu nébuleuse. Sur ce point-là, Cofin et Municipalité se rejoignent.

Concernant la question des salaires, M. Belotti veut avoir un contact avec son successeur afin de la mettre à plat car il s'agit de salaires, de salaires de remplaçants en cas de maladie, d'absences, et il faut définir une méthode de travail de manière à éviter ces incompréhensions. Il s'agit avant tout d'une question de communication.

M. Deruaz aimerait relever, en tant qu'ancien membre de la Cofin, que celle-ci signale depuis déjà quelques années que le mode de fonctionnement du Casino était risqué. Jusqu'à maintenant on ne pouvait que signaler que c'était risqué, et à présent on constate que la Cofin avait raison. Suite à l'intervention de M. Jaquet, il croit avoir entendu que la réorganisation de l'administration communale n'avait pas encore touché le service culturel; pourtant, il lui semble que l'engagement d'un responsable pour ce service, et donc la création de ce service, est justement l'une des conséquences des travaux de Blanc Consultants.

M. Jaquet confirme que la réorganisation a conduit à l'engagement d'un chef de service mais le fonctionnement du service des affaires culturelles, entre autres, n'a pas encore été analysé et les procédures pas encore établies.

La discussion sur l'amendement est close afin de passer au vote. L'amendement est accepté à une large majorité.

La discussion est ensuite ouverte sur le fond puis refermée afin de passer au vote. Le préavis N° 93 amendé est accepté à une large majorité.



«En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres présents, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes»:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 93 **amendé** de la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission permanente des Finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010 à hauteur de CHF 421'032, compte tenu de l'amendement ci-dessous :

No	No compte	Intitulé	Budget 2010	Comptes 2010	Crédit Demandé	Crédit Amendé
4	1520.3185.1	Cachets artistes	59'600.00	94'998.00	35'398.00	0.00

Le **Préavis N° 93** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 21 juin 2011

5. Préavis municipal N° 95 – Aménagement d'une «zone 30» dans les secteurs Général-Guisan - Maupas - Buttes. Rapport de la CPU.

M. Bréchon, rapporteur lit les conclusions du préavis municipal puis la discussion sur le fond est ouverte.

M. Schatzmann présente une remarque sur le 4^e point des vues de la commission: les nouveaux aménagements sont compatibles avec la mise en place d'un service de bus régional à l'avenue Général-Guisan (dans les 2 sens). Il aimerait répéter ce qui avait été dit à l'époque par la commission qui avait planché sur la réorganisation des transports régionaux (PM 89), car il avait été signalé alors que le passage des bus dans les deux sens sur ce secteur entre Général-Guisan et les Uttins semblait compliqué. Il demande ensuite si le point 2 des oppositions, à savoir la priorité de droite du débouché de l'avenue Général-Guisan sur l'avenue de Beaulieu, a bien été accepté par la commission.

Mme Tecon confirme que c'est la proposition faite par la Municipalité; il paraissait plus normal de rétablir cette priorité en pensant aux bus.

M. Schatzmann pense le contraire, à savoir que le bus qui viendrait de l'avenue Général-Guisan déboucherait sur Rodéo en perdant la priorité face aux voitures venant des Uttins. Cela lui paraît aller à contresens et à l'envers du bon sens. Il aimerait qu'un membre de la commission confirme que ce point 2 des oppositions a été pris en compte.



M. Bréchon rappelle que le déplacement de la porte d'entrée de la zone 30 n'empêchera pas de remettre un jour une signalisation redonnant la priorité aux bus.

M. Schatzmann indique que la logique qui devrait prévaloir est que le bus qui s'engage depuis l'avenue Général-Guisan demeure prioritaire pour s'engager sur Rodéo. Cela lui paraît absolument évident.

Mme Tecon confirme qu'il n'y a pas seulement ce problème de priorité qui est en fait celui des marquages sur la route; en déplaçant la porte un peu plus loin sur l'avenue des Uttins, la conséquence est que le rétrécissement qui était prévu entre le giratoire et ce carrefour ne se fera pas. Il n'est pas rationnel de proposer des aménagements aujourd'hui pour devoir peut-être les modifier dans une année.

M. Damond appuie la réflexion de M. Schatzmann car il trouve également ce changement sans fondement.

M. Radoszycki remarque qu'il faut prendre en compte la notion de vitesse et de priorité. La vitesse n'est pas respectée à l'avenue Général-Guisan et si l'on veut, en tant qu'automobiliste utiliser son droit de priorité, il y a de fortes chances qu'un accrochage ait lieu. Les conducteurs ne respectent ni cette priorité ni la vitesse limite. Il rappelle qu'il faisait partie de la commission qui a décidé que l'avenue Général-Guisan, au débouché vers les Uttins serait en sens unique et qu'on ne pourrait pas emprunter l'avenue Général Guisan en venant du giratoire des Uttins, ceci pour des raisons évidentes de sécurité. A présent, non seulement cet accès dans ce sens sera autorisé, et même avec des bus et des bus qui se croisent... Les considérations de cette commission, qui avait décidé que cela ne se ferait jamais, n'ont donc pas été respectées. D'ailleurs, on a construit le débouché Général-Guisan sur le giratoire, de telle manière que la circulation ne puisse se faire que dans un seul sens. Apparemment à présent, rues et routes vont être cassées, ce qui n'est pas justifié. Ceci est grave et les décideurs voient leur responsabilité engagée.

Mme Tecon rétorque que l'introduction du 30km/h est une décision que l'on accepte ou pas. En ce qui concerne la vitesse, on peut la limiter en posant des obstacles, et c'est ce qui est proposé ce soir. Ces obstacles peuvent être posés de manière à visuellement et pratiquement modérer la vitesse. C'est aussi une affaire de confiance et de responsabilisation des usagers, quelle que soit la vitesse. Les obstacles futurs seront très visibles visuellement. En ce qui concerne la route à deux sens, il n'est pas question de laisser toute la circulation partir dans le sens du Martinet depuis l'est rollois; c'est un point évident qui n'a jamais été remis en cause. Les transports scolaires ont pour souci premier la sécurité des enfants. L'intérêt éventuel de ce bus qui emprunterait cette route-là est le timing qui permettrait de faire monter les enfants au bord du lac puis d'être rapidement devant le collège du Martinet, du bon côté de la route, de manière à ce qu'ils n'aient pas à la traverser, et ensuite d'arriver à la gare pour permettre aux autres usagers de prendre un train. Elle souligne que c'est un sujet compliqué et qu'aucune solution ne plaira à tous. Il faut donc essayer de faire au mieux, après étude fouillée et concertations.

M. Radoszycki répète que cette interdiction de circuler à plus de 30 km/h a été mise en place il y a environ un an et demi, et que l'expérience aurait dû être suffisante pour que les autorités rolloises trouvent une solution pour la faire appliquer puisque la limitation n'est pas respectée; de plus, il n'y a qu'un petit panneau de limitation qu'on aperçoit seulement les premières fois où l'on passe par là. Par ailleurs, ce n'est pas une bonne idée d'avoir mis en double sens la circulation des bus car l'espace n'est pas suffisant, et il arrive que des bus scolaires avec remorque soient coincés pour manœuvrer.



M. Lecoultre note qu'en Suisse nous réclamons la sécurité ainsi que le respect des lois et des règlements, mais que lorsqu'il s'agit de les faire respecter, il n'y a plus d'argent à disposition. Toutefois la police existe, et les personnes qui mettent l'accent sur le manque de sécurité dans la commune devraient remercier le Conseil communal qui, il y a une dizaine d'années, refusait systématiquement l'engagement d'agents de police.

M. Echenard explique que pour les transports publics, il suffira de faire poser une borne rétractable, très efficace, qui donnera l'accès au sens unique. En outre, les planifications des horaires de passage des bus font en sorte qu'il n'y ait jamais de croisement là où ce n'est pas possible.

La discussion sur le fond est close et le vote sur les conclusions du rapport de la commission montre qu'elles sont acceptées à la majorité.

«En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres présents, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes»:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 95 de la Municipalité du 3 mai 2011,
- Entendu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les aménagements de la « zone 30 » tels que soumis à l'enquête publique du 30 octobre au 29 novembre 2010, avec les modifications issues des réponses aux oppositions.
2. D'adopter les propositions de réponses aux oppositions découlant de l'enquête publique précitée, telles que présentées au point 3 du présent préavis.
3. D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 365'000.- TTC pour la réalisation de ces aménagements.
4. D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune.
5. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 5 années.

Le Préavis N° 95 est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 21 juin 2011



6. Préavis municipal N° 97 – Route de desserte des quartiers de l'ouest rollois – étape 2 (Rodéo 2). – Rapport de la CPU.

M. Bréchon rapporteur, lit les conclusions du rapport puis le président ouvre la discussion sur le fond.

M. Bédert signale qu'il a remarqué que dans le rapport, la CPU n'a pas tenu compte de deux documents qui s'intitulent «Etude Environnementale Stratégique» dont l'un, fait par la CSD, qui concerne la commune de Rolle et de Mont-sur-Rolle. Ces documents ont d'ailleurs été fournis aux opposants. Par ailleurs, Rodéo II doit être une route de desserte et non pas une route de transit. Il précise que si le Conseil vote en faveur de ce préavis, les opposants vont se manifester et leurs oppositions auront un effet suspensif. Il pense d'ailleurs que les opposants iront jusqu'au Tribunal Fédéral. Il tient en outre à rappeler ce qui a été dit lors du Conseil où les conseillers ont pu prendre connaissance de la première EES. Ce point figure dans la partie «conception et développement»: ne pas créer de nouvelles routes qui ne servent pas de support à l'urbanisation. Il y a également les décisions prises récemment par la Municipalité de mener conjointement avec les communes de Mont-sur Rolle, Perroy et Essertines une réflexion sur les projets communs à ce territoire. Enfin, il existe ce fameux document créé par la CSD dans lequel manquent les chapitres 5 et 6. Est-ce que la Municipalité est au courant de ces chapitres manquants, les opposants n'en ayant eux pas eu connaissance. Il conclut en disant qu'il serait maladroit de prendre une décision ce soir en n'ayant pas toutes les cartes en main; il invite donc le Conseil à ne pas prendre de décision et à remettre l'ouvrage sur le métier.

Mme Tecon assure que l'EES a été portée à la connaissance de tous, que la CPU l'a étudiée et en a tenu compte. Par ailleurs, la CSD est un bureau qui a simplement apporté ses chiffres qui ont été intégrés à l'EES.

En fait, différents bureaux ont été mandatés pour faire ce que le Canton a finalement produit, l'Etude Environnementale Stratégique. Cette étude, qui n'a qu'une valeur d'étude, est une base de travail à laquelle des bureaux ont apporté leurs chiffres; elle a donné beaucoup d'opportunités au Canton pour demander diverses nouvelles études à la Commune, ce qui a fait durer le processus durant plus d'une année. Il a été répondu à ces demandes, les unes après les autres, de manière semble-t-il convaincante, puisqu'un préavis positif de la part du Canton a été reçu la semaine dernière. Il n'y a pas lieu ici de lister toutes ces études, mais prétendre que les personnes concernées n'ont pas eu en main toutes les informations est faux, et la Municipalité ne l'accepte pas.

M. Goël prend la parole en tant que président de la CPU et confirme que cette dernière a étudié l'EES, sachant de toute manière que Rodéo II prête à des discussions depuis des années. Cette route de desserte ou de liaison est prévue dans le plan directeur de la Commune et permettra de décharger l'Ouest rollois, ce qui fait défaut à l'Est dont on peut voir les conséquences par rapport à l'urbanisation de Mont-sur-Rolle. Il faut également tenir compte de la volonté d'avoir une possibilité de décharger la circulation de la Grand Rue jusqu'à l'horizon 2030, si la circulation continue à progresser, il y est annoncé jusqu'à 18'000 voitures/jour (aujourd'hui 10-11'000 voitures/jour). Les routes doivent se prévoir longtemps à l'avance. Pour Rodéo II, après de nombreuses discussions l'Etat a donné son accord; il ne sert donc à rien d'attendre car il est probable que les opposants s'opposeront de toute façon, que le préavis soit accepté ce soir ou reporté à l'année prochaine. Il engage l'assemblée à accepter le préavis.

Le Président ferme la discussion et on passe au vote qui accepte les conclusions du rapport à la majorité.



«Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission des Finances vous demande, à l'unanimité de ses membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes»:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 97 de la Municipalité du 9 mai 2011
- Entendu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. De valider le projet tel que soumis à l'enquête publique du 21 avril au 20 mai 2010, avec les modifications issues des réponses aux oppositions.
2. D'adopter les propositions de réponses aux oppositions découlant de l'enquête publique précitée, telles que présentées au point 5 du présent préavis.

Le Préavis N° 97 est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 21 juin 2011

7. Préavis municipal N° 98 – Jetons de présence et indemnités du Conseil communal de Rolle, législature 2011-2016. – Rapport de la commission ad hoc.

Ce préavis ayant été retiré, il ne sera pas traité.

8. Adoption des comptes 2010 - rapport de la Cofin.

M. Théodore rapporteur, lit les conclusions du rapport puis le président ouvre la discussion sur le fond.

M. Belotti trouve qu'il est dommage de lire, dans la partie des commentaires de la CoFin, une phrase mettant en doute le sérieux du travail effectué par l'auditeur. Il s'agit là d'auditeur professionnel, et en communiquant différemment ce doute aurait pu être expliqué et levé.

M. Théodore explique qu'il s'agit d'une synthèse du ressenti de la commission et désire, par souci de clarté, lire le passage en question:

«La fiduciaire relate qu'elle a renoncé à procéder à des contrôles approfondis d'écarts budgétaires, notamment du fait de l'édition de «préavis municipaux trimestriels de demandes de crédits complémentaires». La Commission des finances est pour le moins perplexe face à un tel argument, qui laisse planer le doute sur le sérieux du travail effectué par l'auditeur. En fait de préavis trimestriels, la Commission a reçu deux préavis de demandes de crédits complémentaires en 2010/2011. La CoFin estime que la fiduciaire ne devrait pas s'en remettre à des miliciens amateurs, aussi éclairés soient-ils, pour étudier les écarts budgétaires. Un contrôle «à quatre yeux» semble indispensable. Les difficultés rencontrées par la CoFin dans l'étude du préavis municipal 93-2011 – Demande de crédits complémentaires (cf. rapport de la Commission) suffisent à se convaincre de la pertinence de ce contrôle».



Pour explication: miliciens amateurs = commission des finances, «quatre yeux» = 2 yeux de la commission des finances et 2 yeux de la fiduciaire.

La discussion est close et on passe alors au vote qui accepte les conclusions du rapport à l'unanimité.

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de la Municipalité de Rolle au Conseil communal relatif aux comptes communaux de l'exercice 2010
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter les comptes de la Bourse communale pour l'année 2010
2. De donner décharge à la Municipalité de ce mandat
3. De donner décharge à la Commission permanente des finances de ce mandat

L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2010 est acceptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 21 juin 2011

9. Rapport de gestion 2010 - rapport de la Cogest.

Le rapporteur de la commission, Mme Pouget lit les conclusions du rapport, puis le président ouvre la discussion sur le fond.

M. Deruaz, qui présidait la CoFin lors de la première année de la législature quand les salaires et vacations de la Municipalité ont été acceptés, fait remarquer c'est la Cofin qui avait alors préavisé. Il avait cru comprendre à l'époque que le salaire était composé en deux parties; une partie fixe et une partie avec vacations, et il pensait que ces vacations concernaient le travail qui n'était pas le travail courant, en particulier les séances à l'extérieur et les représentations. Dans toute entreprise il faut justifier les heures supplémentaires, et il constate que tous les municipaux ont atteint le plafond des vacations, ce qui ne le surprend pas au vu du développement de la commune. Toutefois, il ne comprend pas pourquoi il n'est pas possible de remettre à la commission de gestion le décompte de participation des municipaux dans les associations intercommunales et lors de représentations extérieures. Il invite la future Municipalité à être un peu plus transparente.

Mme Choulât Pugnale a trouvé ce rapport extrêmement bien fait et tient à féliciter la Cogest et surtout Mme Pouget pour son excellent travail.

M. Hunziker évoque le sujet des procès en cours mentionnés dans le rapport, particulièrement celui de «Rivesrolles» qui interpelle chaque rollois tant l'enjeu financier est important. Il attend du syndic qu'il fasse le point sur cette affaire, car si elle est au point mort elle ne le restera pas longtemps, et il se demande si la Municipalité a les armes nécessaires pour sa défense.



M. Belotti répond que puisque c'est une affaire délicate, la réponse le sera également... l'audience préliminaire de ce procès s'est déroulée au printemps 2011 et aujourd'hui l'affaire est dans les mains des tribunaux. Il n'est pour l'instant pas possible de faire le point sachant que plaidoiries et expertises devront encore avoir lieu, et c'est dans bien des années, peut-être même pas lors de la nouvelle législature à venir, que cette affaire sera conclue.

M. Bréchon aimerait savoir, à propos des 18 procédures d'adjudication de gré à gré, si les 18 entreprises adjudicataires ont été mises en concurrence ou pas.

M. Roland répond par l'affirmative et souligne qu'au minimum 3 demandes d'offres sont émises par soumission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le vote qui suit montre que les conclusions du rapport de Gestion 2010 sont acceptées à l'unanimité.

« Au vote final la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2010 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2010, et vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

La gestion de l'exercice 2010 et en donne décharge aux organes responsables.

Le rapport de gestion 2010 est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 21 juin 2011

10. Propositions individuelles et divers.

M. Schatzmann regrette, même s'il en comprend les raisons, le retrait du prévis N° 92 car il trouvait plutôt élégant de la part de la Municipalité sortante de proposer une revalorisation de la fonction de municipal. Il constate que cette charge est de plus en plus difficile à assumer et qu'il est toujours plus compliqué de trouver des personnes prêtes à l'endosser.

M. Deruaz rebondit sur ce thème et estime qu'il eût été encore plus judicieux de le présenter en octobre, voire plus tôt encore, afin que les personnes désireuses de se présenter sur les listes sachent quelle est la rémunération inhérente à la fonction de municipal.

M. Théodore a sous les yeux un article du quotidien «La Côte» du 16 juin dernier, article qui mentionne l'inauguration du réseau de vélos en libre service de Nyon à Gland en passant par Prangins. Il cite: «Le réseau est appelé à se développer tant à Nyon, Prangins et à Gland où des entreprises devraient rejoindre le mouvement ainsi qu'en direction de Rolle et Coppet». Il demande donc à la Municipalité comment avance ce projet.



Mme Tecon répond qu'un groupe de travail s'est formé autour de ces «vélopass» dans le cadre du Conseil Régional où effectivement Nyon, Coppet, Prangins, Gland et Rolle se sont retrouvés. Il a été convenu, dans un premier temps, que les communes de Nyon, Gland et Prangins allaient commencer et qu'elles seraient rapidement suivies de celles de Rolle et Coppet. Les endroits intéressants pour l'emplacement des futures bornes ont déjà été identifiés et 50% de vélos électriques ont été prévus. Des entreprises, d'accord de jouer le jeu, ont également été déterminées. Cette mise en place aura un coût important car chaque borne est chère, et une recherche de sponsoring est en cours.

Mme Rea tient à remercier la Municipalité sortante pour le travail effectué et les heures consacrées à la gestion de la commune. Elle prodigue les mêmes remerciements anticipés à la future Municipalité.

M. Walter ne livrera pas son bilan de fin de présidence, puisqu'il fonctionnera à nouveau l'année prochaine, mais remercie les conseillers de la confiance accordée et se plaît à signaler le plaisir qu'il a eu à fonctionner en tant que président, cette fonction lui ayant beaucoup appris.

M. Belotti tient à prendre congé du Conseil qu'il commence par remercier pour la tenue des débats de ce soir et du vote positif en faveur de Rodéo II. Ce dossier a demandé beaucoup d'études et d'énergie, et il faut savoir d'après la loi sur les communes, que si le Conseil ne s'était pas prononcé durant la présente législature, il aurait fallu recommencer avec un nouveau préavis, une nouvelle commission, un nouveau rapport. Ce vote met ce dossier au même niveau que celui de la Grand' Rue qui a été accepté lors du Conseil précédent. Ainsi, cette législature aura permis de se prononcer sur les projets ainsi que sur le contenu des réponses municipales. Ces deux dossiers pourront progresser simultanément.

Il tient à faire savoir aux conseillers que les 25 années qu'il a passées à la Municipalité et au Conseil ont été belles. Il exprime sa reconnaissance à ses collègues, municipaux et conseillers. Il souhaite le meilleur aux nouveaux et convie l'assemblée au repas et à l'apéritif qui suivent.

M. Walter reprend la parole afin de remercier l'huissier et la secrétaire du Conseil, et prend congé des conseillers et des municipaux sortants en leur remettant à chacun un petit présent.

Le Président lève la séance à 20h00 et donne rendez-vous aux conseillers le 13 septembre 2011.

Au nom du Conseil communal

Nicolas WALTER
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire